

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DLH 345 15-17 rue Charles Bertheau – 30 rue de la Pointe d'Ivry (13^e) – Modification de la devanture du local commercial Oriental Kitchen.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 proposant d'autoriser la SARL Oriental Kitchen à déposer une autorisation d'urbanisme pour la modification de la devanture du local commercial qu'elle occupe dans l'immeuble communal sis 15-17 rue Charles Bertheau-30 rue de la Pointe d'Ivry (13^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

La SARL Oriental Kitchen est autorisée à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la modification de la devanture des locaux qu'elle occupe dans l'immeuble communal 15-17 rue Charles Bertheau – 30 rue de la Pointe d'Ivry (13^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO